

L'incendie de « Gonfaron » d'août 2021 à aujourd'hui

Joël Perrin et Romain Matile, CNPF PACA

Dans le Var, l'incendie de Gonfaron avait parcouru près de 7 000 hectares dans le massif des Maures au cours de l'été 2021. Près de 2 ans après la catastrophe, retour sur les événements, depuis le feu jusqu'aux actions en cours pour la reconstitution des milieux.

L'incendie dit « des Maures » peut être qualifié d'incendie « catastrophe ». Il met en évidence l'ensemble des problématiques des grands feux : des incendies très rapides, débordant tous les moyens prévus, ayant des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement. S'y ajoute de forts enjeux écologiques car le feu a ravagé une grande partie de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, un territoire protégé réglementairement du fait de la présence de tortues d'Hermann, une espèce protégée au niveau européen.

Un lourd bilan environnemental, les chiffres-clés

 6 977 hectares brûlés ¹ dont 6 370 ha d'espaces naturels (forêts, landes...)	 Plus des 2/3 de cette surface avaient déjà brûlé 2 ou 3 fois depuis 1979 !
 Taux de mortalité de 40-45 % ² pour la tortue d'Hermann	9 communes ont été partiellement concernées
42 % de la surface brûlée par le feu de Gonfaron se situe dans la Réserve Naturelle Nationale.	Environ 2 873 ha, sur les 5 276 ha de la Réserve ont brûlé, soit 54,4 %.
31 % de forêts (et landes) publiques Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est le plus touché avec 885 ha parcourus. Viennent ensuite les forêts communales de La Garde-Freinet, Vidauban, Le Luc, Gonfaron et La Môle. L'État a eu 54 ha brûlés dans cet incendie et le département du Var, 25 ha.	69 % de forêts (et landes) privées Beaucoup plus morcelée, la forêt privée compte 1 081 propriétés touchées par l'incendie dont 220 font plus de 4 ha. Les 10 plus grosses propriétés impactées voient leur forêt brûlée entièrement ou partiellement sur des surfaces allant de 58 à 300 ha.

¹ Chiffre établi avec l'image satellite SENTINEL 2A du 27 août 2021 (Programme Copernicus de l'Union européenne)

² Contre 90-95 % par exemple sur les Caps de Saint-Tropez qui ont été incendiés en 2017 - Chiffres CEN 2021

Tout part d'un mégot ...

Le 16 août 2021, le vent souffle à 90 km/h en rafale, et la végétation de chênes verts, maquis et pinèdes est en stress hydrique. Cette journée très ventée avait été précédée d'une période de plusieurs semaines de fortes chaleurs, sans pluie aucune.

En fin d'après-midi, un mégot de cigarette est imprudemment (pour le moins !) jeté en limite de l'aire de repos des Sigues de l'autoroute A57, sur la commune de Gonfaron. Le feu se propage très rapidement dans la plaine des Maures.

Malgré l'engagement considérable de moyens positionnés sur les routes et les ouvrages DFCL, les vitesses de propagations sont très importantes (plus de 3 km/h) avec des sautes de feu de plus d'1 kilomètre de distance (Saute du Pic Martin de 1 500 m). Elles désorganisent toute stratégie de lutte. Les moyens des sapeurs-pompiers sont mobilisés sur les habitations et les campings qui brûlent, même là où le débroussaillage a été effectué selon les normes réglementaires.

Comme les précédents (1979, 2003), l'incendie continue en évolution libre après avoir franchi la commune des Mayons, avec une topographie montagneuse et peu de pistes d'accès. A 23h, des habitations brûlent dans le hameau du Val de Gilly sur la commune de Grimaud, à 13 km du départ de feu. On découvrira deux habitants décédés dans leur maison. Dans la même nuit, 6 campings sont évacués, à Grimaud et Cogolin et d'autres se préparent à évacuer à La Croix-Valmer et Cavalaire. Le camping Charlemagne à Grimaud brûle complètement. A 6 heures, le 17 août, 5 000 ha ont été parcourus par le feu, une centaine d'habitations sont touchées et des milliers d'habitants et touristes

sont logés en centres d'accueils. Le front de l'incendie est fixé autour de la RD 98 à Cogolin. Le 18 août, un vent d'Est réactive des reprises de feu au Cagnet des Maures et sur le secteur de Cogolin et La Môle augmentant encore la surface brûlée.

Pour en venir à bout, il faudra dix jours de lutte intense suivie d'un gros orage, qui provoque des inondations dans le village de Pignans. Durant cette crise, le feu a parcouru 8 100 ha et près de 7 000 ha ont été brûlés. Jusqu'à 10 000 personnes ont été évacuées, essentiellement en provenance des campings et de villas. Le nombre de victimes s'établit à deux personnes décédées, 7 blessés légers chez les pompiers et 19 personnes intoxiquées.

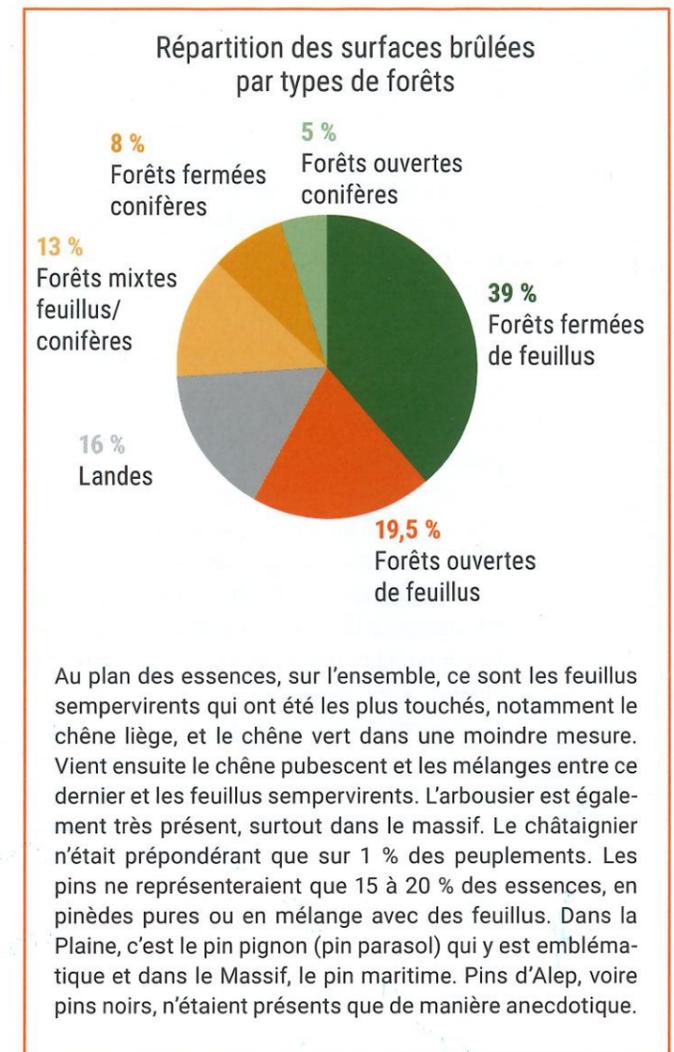
Juste après l'incendie, assurer la sécurité publique

Chutes de branches et d'arbres morts, chutes de pierres ou de blocs rocheux, érosion, ravinement, crues torrentielles et écoulements de boues constituent les dégâts potentiels indirects des feux et des risques pour les enjeux humains. Des travaux d'urgence sont à mener pour assurer la sécurité publique. Au lendemain de l'incendie, le Syndicat mixte du Massif des Maures a donc commandé une étude des travaux d'urgence à réaliser. Cette étude a été confiée à l'ONF et au CNPF.

Trois semaines denses de visites de terrain, d'analyses cartographiques, d'échanges, de réunions ont permis d'évaluer les risques et les interventions et de chiffrer et prioriser les travaux nécessaires.

Le seul risque de chute d'arbres a conduit à estimer à 250 000 € HT le montant des quelques 230 km de routes, pistes DFCL et sentiers à traiter en abattage des arbres menaçants, avec une surface afférente de plus de 500 ha. Les risques naturels (inondation torrentielle et chutes de blocs principalement) ont fait l'objet d'une programmation de travaux de nettoyage et de stabilisation d'ouvrages et de berges de cours d'eau, d'enlèvement de troncs et de branchages, de curage, de purge de blocs, d'aménagement de gués, de remplacement d'un pont, etc. Ce programme a été estimé à un montant compris entre 155 000 et 175 000 € HT.

Il faut distinguer les risques circonscrits à une propriété, dont la responsabilité incombe au propriétaire, des risques naturels menaçants



Au plan des essences, sur l'ensemble, ce sont les feuillus sempervirents qui ont été les plus touchés, notamment le chêne liège, et le chêne vert dans une moindre mesure. Vient ensuite le chêne pubescent et les mélanges entre ce dernier et les feuillus sempervirents. L'arbousier est également très présent, surtout dans le massif. Le châtaignier n'était prépondérant que sur 1 % des peuplements. Les pins ne représenteraient que 15 à 20 % des essences, en pinèdes pures ou en mélange avec des feuillus. Dans la Plaine, c'est le pin pignon (pin parasol) qui y est emblématique et dans le Massif, le pin maritime. Pins d'Alep, voire pins noirs, n'étaient présents que de manière anecdotique.

des quartiers ou zones entières, qui relèvent de la sécurité publique. Ainsi, la plupart des travaux d'urgence identifiés dans l'étude ont pu être mis en œuvre par la puissance publique (mairies, préfecture) au moyen d'arrêtés d'urgence, avec ou sans publicité individuelle et dans le respect des réglementations liées à des zonages spécifiques (RNN, Natura 2000,...), aux espèces protégées ou à la loi sur l'eau.

Définir ensemble la restauration des milieux

C'est, après un appel d'offres, qu'a été confiée à un groupement de bureaux d'études³, la tâche de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, la gestion post incendie dans un souci d'adaptation au changement climatique. Le pilotage de l'étude a été assuré par le Syndicat Mixte du Massif des Maures. Le diagnostic forestier de l'étude reprend, en

³ EGA, Alcina, Pyrénées Cartographie, Rascas Biodiv et Safran

les complétant, les données déjà disponibles et confirme que l'évolution naturelle des peuplements, après l'incendie et sans intervention humaine, ira vers une majorité de maquis à strate arborescente claire. En effet, les plantations ont été sévèrement impactées, la régénération naturelle du pin pignon est difficile et surtout, quoique très résilient, le chêne liège, essence majoritaire ici, était dans un état sanitaire globalement médiocre. L'occurrence des feux est trop fréquente pour que les semenciers, de pins notamment, puissent être suffisamment présents. Déjà claires, les forêts de la zone vont se dégrader en termes de couvert et de hauteur. Le changement climatique en cours ne peut qu'accentuer la spirale du déclin engagée par les feux successifs, tout en augmentant la fréquence et la durée du risque incendie. Les feux à venir pourraient être plus nombreux, plus étendus et plus puissants !

Le diagnostic paysager fait ressortir que le milieu naturel impacté par l'incendie est majoritairement à forte ou à très forte visibilité depuis de nombreux lieux de vie et/ou axes de communication. Près de 20 mois plus tard cependant, la réaction des végétations herbacées, arbustives et des feuillus estompe beaucoup l'impact paysager du feu depuis les points de visibilité les plus fréquentés.

Le diagnostic d'érosion confirme, en fonction de plusieurs facteurs, la forte sensibilité des sols du massif, d'autant qu'ils ont déjà été dégradés par les feux précédents sur de grandes étendues. Il serait donc nécessaire d'intervenir pour réduire les phénomènes érosifs, en particulier sur les fortes pentes du versant nord et des vallons les plus marqués.

Pour intégrer le risque incendie dans la gestion à venir, les rédacteurs de l'étude et les parties prenantes se sont mis d'accord pour qualifier des « zones charnières » sur lesquelles agir pour essayer de limiter la propagation du feu, en proposant une gestion agro-forestière et en y réduisant la biomasse.

La mise en œuvre des opérations

Le programme des deux types d'interventions prioritaires retenues dans le cadre de l'étude est lié à la nécessité de limiter la perte de bois et prévenir les risques d'érosion.

- 1. L'exploitation des bois brûlés pour une valorisation avant qu'ils ne soient trop altérés. Cette récolte ne portera que sur des résineux, brûlés et calcinés, la récolte des arbres au houppier juste roussi ou encore vert n'a pas été jugée prioritaire. Au final, en tenant compte de diverses contraintes (sols, topographie, densité des peuplements initiaux, enjeux environnementaux, etc.), seulement 190 ha de pinèdes seront exploités pour 12 800 m³, essentiellement dans la Plaine des Maures. La récolte ne dégagera pas de revenus. Au contraire, un surcoût d'environ 67 000 € HT aura dû être financé.

- 2. La mise en place de fascines. Il s'agit de bois partiellement brûlés, récupérés sur place et disposés perpendiculairement à la pente pour retenir les éléments fins du sol et l'eau et constituer des terrasses rudimentaires sur lesquelles vont s'installer naturellement des arbres et arbustes. Ces cordons de bois d'environ 1 m de haut doivent être disposés en suivant correctement les courbes de niveau pour être efficaces. Ils sont écartés de 10 à 20 mètres. 170 ha des versants les plus exposés à l'érosion ont été ciblés pour ces travaux, avec trois niveaux de priorisation selon le degré de risque et la maîtrise foncière, pour un coût global estimé à environ 600 000 € HT.

Le programme global retenu pour 2022-2023



Floriaan Henneau © ASLSV

concerne environ 100 ha pour 340 000 € HT. Il a été mis en œuvre par l'ONF, en forêt publique, et par l'ASL de la Suberaie varoise, en forêt privée⁴. Ces actions ont été permises par des financements importants apportés par les collectivités et par la mobilisation du Fonds RESPIR et du Fonds Agir pour la forêt avec un don de la Compagnie maritime d'affrètement - Compagnie générale maritime (CMA GCM).

Penser le long terme

Les orientations visent à privilégier certaines formations forestières, accompagner leur régénération, intervenir sur des zones ciblées, dont les zones charnières et celles qui sont desservies et à pente modérée, promouvoir l'agro-sylvo-pastoralisme, expérimenter... Environ 2 200 ha sont concernés, dont 500 en zones charnières. La Réserve Naturelle Nationale compte pour la moitié de la surface globale de ce programme à moyen terme. Chaque zone charnière s'est vu attribuer une vocation spécifique : une seule a gardé un objectif de production ligneuse, les autres ayant des

vocations agroforestières ou sylvopastorales. Les techniques sylvicoles ont également été définies. Pour les suberaies, on utilisera les techniques de recépage, de sélection des rejets et de dépressage, de débroussaillage et de taille de formation, sur les meilleures stations. Les pinèdes devront être conduites de façon intensive pour ne pas se densifier. Les châtaigneraies seront réhabilitées pour les fruits, sur les meilleures stations également.

De plus, des expérimentations seront menées sur de petites surfaces, notamment la confection d'abris pour la biodiversité et des plantations expérimentales (chêne liège, pin pignon et tests de nouvelles essences, une feuillue, une résineuse, supposées adaptées au changement climatique). Des suivis seront assurés, sur les opérations sylvicoles et les essais menés, comme sur l'évolution de milieux laissés en libre évolution (ripisylves, espèces exotiques envahissantes, régénération naturelle des pins, etc.). Enfin, un guide méthodologique à l'attention des propriétaires forestiers a été rédigé⁵, guide qui amorce une phase d'accompagnement des propriétaires et de vulgarisation des techniques. ■

Disposées perpendiculairement à la pente, les fascines permettent, moyennant un travail conséquent, de limiter les risques d'érosion.

⁴ Voir interview en pages suivantes

⁵ www.suberaievaroise.com

Vue d'ensemble d'une forte pente dotée de fascines.

Floriaan Henneau © ASLSV

